

Image not found or type unknown



Reconnaissance de dettes d'une mère à sa fille.

Par **isabelle999**, le **17/04/2012** à **14:39**

Bonjour,
Ma mère doit faire des travaux chez elle mais elle n'est pas capable d'assumer les frais dans l'immediat. Je compte faire les travaux à mon compte . Une reconnaissance de dettes en sous seing privé peut elle etre suffisante pour me proteger si elle arrivait à décédé. Nous sommes plusieurs enfants , ils sont d'accord pour signer la reconnaissance aussi.
Merci pour votre réponse.